



LE TRAVAIL NE DOIT PAS ETRE UNE MALADIE MORTELLE

**29 JUIN 2009 à MONT de MARSAN : 400 MANIFESTANTS
pour le respect du DROIT à la SANTE au TRAVAIL
pour TOUS les SALARIES**



UNE RUE SOUS TENSION: autour de 28 salariés d'EDF, victimes du profit !

Ils ont été décimés par l'Amiante, comme des centaines d'autres des Papètes, SNCF, cartoucheries, verreries, navale...

Ce Lundi, les rues de la ville sont empreintes de gravité, de solennité et de révolte. Le plus jeune avait 42 ans à son décès. L'Amiante tueuse l'a condamné! Sa dangerosité était pourtant connue depuis 1906.

Mais à EDF comme ailleurs, le produit était miracle, les hommes ne comptaient pas. De la chair à profit !!!

Ils sont des dizaines de milliers en France à être tombés au champs d'horreur du Capitalisme, arrogant toujours!

Aujourd'hui, ils demandent des comptes, ils ont exigé, via le Préfet, auprès du Président de la République, la tenue du PROCES PENAL de l'AMIANTE.

Les Patrons responsables et coupables doivent être punis.

Nous l'exigeons, parce que « *Nous croyons que pour tous ceux qui mettent en danger la Santé de «leurs» salariés en les exposant à des produits à la nocivité avérée, la crainte de poursuites individuelles visant les employeurs et les actionnaires, aurait un effet dissuasif* ».

Jacques CORRIHONS Secrétaire de l'UD CGT 40, Alain GUERIF Président de l'ANDEVA et Maître LEDOUX avocat des victimes dans leurs allocutions ont appuyé intensément cette exigence.